

1 0 5 5 2

P23/E2,251

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 29 Avril 1905.

Mons. Napoleon Senécal
Greffier et Trésorier de la
Cité de St. Henri



COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Cher Monsieur,

Le 23 septembre 1903, Mons. le Docteur E. Hurtubise adressait une réclamation au Conseil de la Cité de St. HENRI, au sujet des dommages qu'il prétendait avoir été causés à sa propriété portant les Nos. civiques 3078 à 3088, rue NOTRE DAME, par suite de l'exhaussement du niveau et de l'élargissement de la rue vis-à-vis de la dite propriété. Cette réclamation me fut référée pour examen et rapport. Je ne pus m'occuper que de la première partie de la réclamation de Mons. le Docteur Hurtubise, celle visant l'exhaussement du niveau de la rue. (Voir mes rapports des 26 novembre 1903, 1er Juin et 1er décembre 1904.) L'autre partie de la réclamation ayant trait à l'élargissement de la rue par une emprise sur la propriété de Mons. le Docteur Hurtubise n'a pu être examinée à ce moment; le réclamant, se trouvait momentanément dans l'impossibilité de produire ses titres de propriété dont je lui réclamais la communication.

Récemment, après de nouvelles démarches auprès de Mons. le Docteur Hurtubise, les actes d'acquisition des propriétés qui font l'objet du litige furent déposés entre mes mains. Ces actes constatent que le réclamant est propriétaire des lots Nos. 1933, 1934, 1935 et 1936 du cadastre (Nos. civiques 3078 à 3088) pour les avoir acquis, respectivement, les 11 février 1886, 11 février 1875 et 22 août 1901. D'après les titres, les lots susindiqués ont les dimensions suivantes:

Les lots Nos. ¹⁹³³ 1934 - 38 pds. de front par 100 pds. de profondeur
M. A.

10552

P23/E2,251

2

Le lot No. 1935 = 36pds. de front par 100pds. de profondeur M. A.
" " " 1936 = 40 " " " 100 " " " M. A.

J'ai fait arpenter et piqueter sur le terrain, d'après les données des titres, les trois lots dont il s'agit. Il résulte de ces opérations:

- 1o. Que les façades des maisons construites sur les lots Nos. 1935 et 1936 du cadastre sont pratiquement sur la ligne de front de ces lots, c'est-à-dire que pour ces 2 lots l'occupation concorde pour ainsi dire mathématiquement avec la profondeur de 100 pieds anglais que donnent les titres.
- 2o. Que la façade de la maison érigée sur les lots Nos. ⁽¹⁹³³⁾1934 dépasse d'environ 3'3" la ligne des façades des maisons bâties sur les lots Nos. 1935 et 1936, ce qui donne une occupation d'environ 103'-3" ou 3' -3" au-delà des titres.
- 3o. Que si on considère la ligne homologuée en cet endroit de la rue NOTRE DAME comme étant la ligne de front des lots Nos. ⁽¹⁹³³⁾1934, 1935 et 1936, la profondeur de ceux-ci atteindrait 106' 3" environ, soit 6'-3" au-delà des titres.

Les prétentions de Mons. le Docteur Hurtubise sont que le front des lots, dont il est fait mention ci-dessus, s'étend jusqu'un peu au-delà des arbres qui existent devant sa propriété, en bordure du trottoir, et que le trottoir en question est construit entièrement sur le terrain dont il revendique la propriété. Dans cette hypothèse la profondeur des lots serait d'environ 112'-6", soit 12'-6" au-delà des titres.

10552

P23/E2,251

3

Mons. le Docteur Hurtubise ne produisant à l'appui de sa réclamation aucun acte, plan ou document quelconque et les titres de propriété qui m'ont été soumis étant tout a fait contraires à ses prétentions, je suis d'avis que celles-ci ne sauraient être accueillies favorablement.

A titre de renseignement, je crois utile de vous faire connaître que d'après Mons. Blais, Inspecteur général de la voirie, le trottoir existant devant la propriété de Mons. le Docteur Hurtubise a été construit il y a 11 ans environ.

Vous trouverez ci-annexé un plan de la propriété du réclamant montrant les limites d'après les titres, l'occupation, le front des lots suivant la ligne homologuée, et le terrain revendiqué.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,


Ingénieur de la Cité de St. Henri -

P23/E2,251

Plan de la propriété de
M^r LE DOCTEUR E. HURTUBISE
Rue Notre Dame
ST. HENRI CO. HOCHELAGA

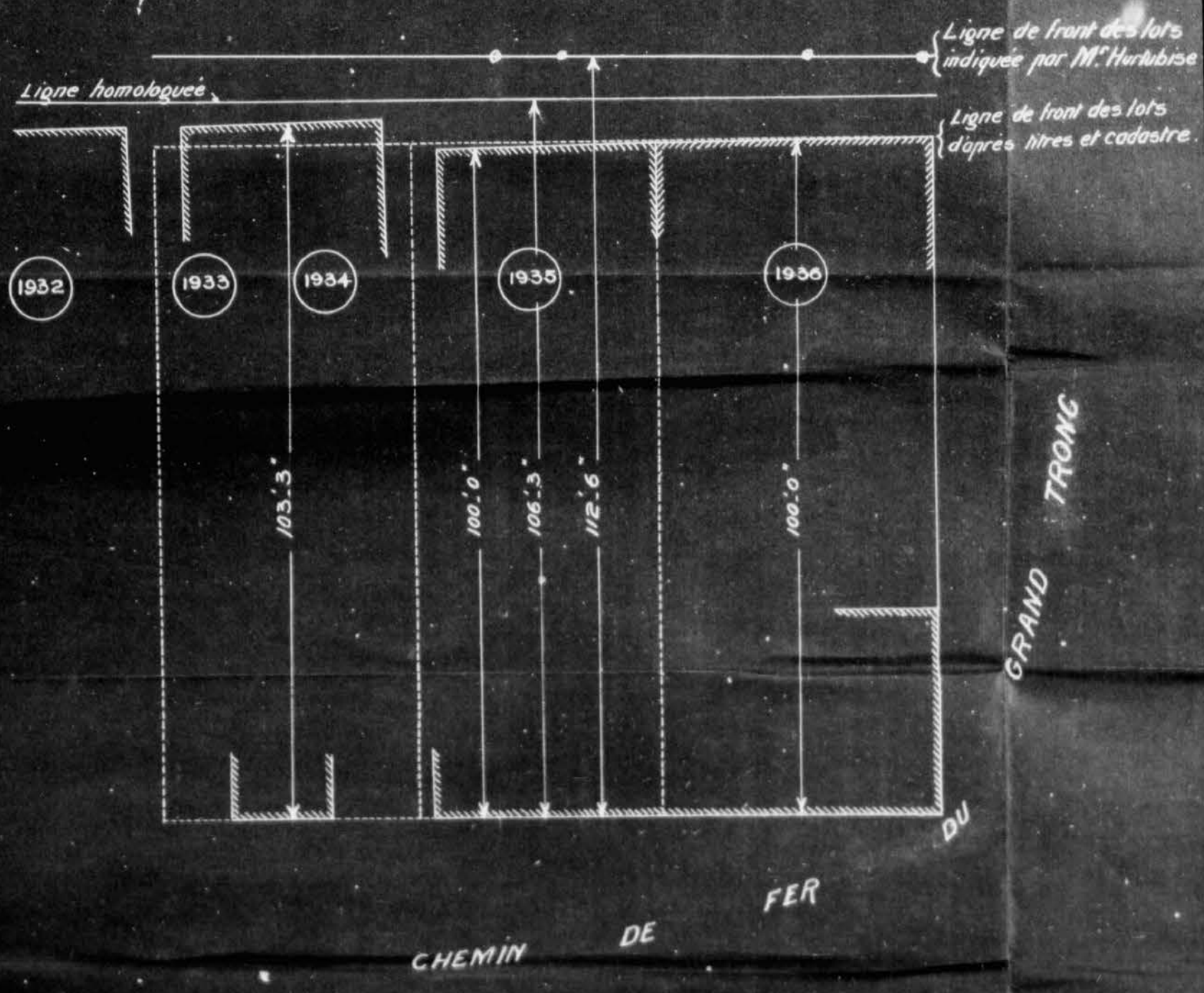
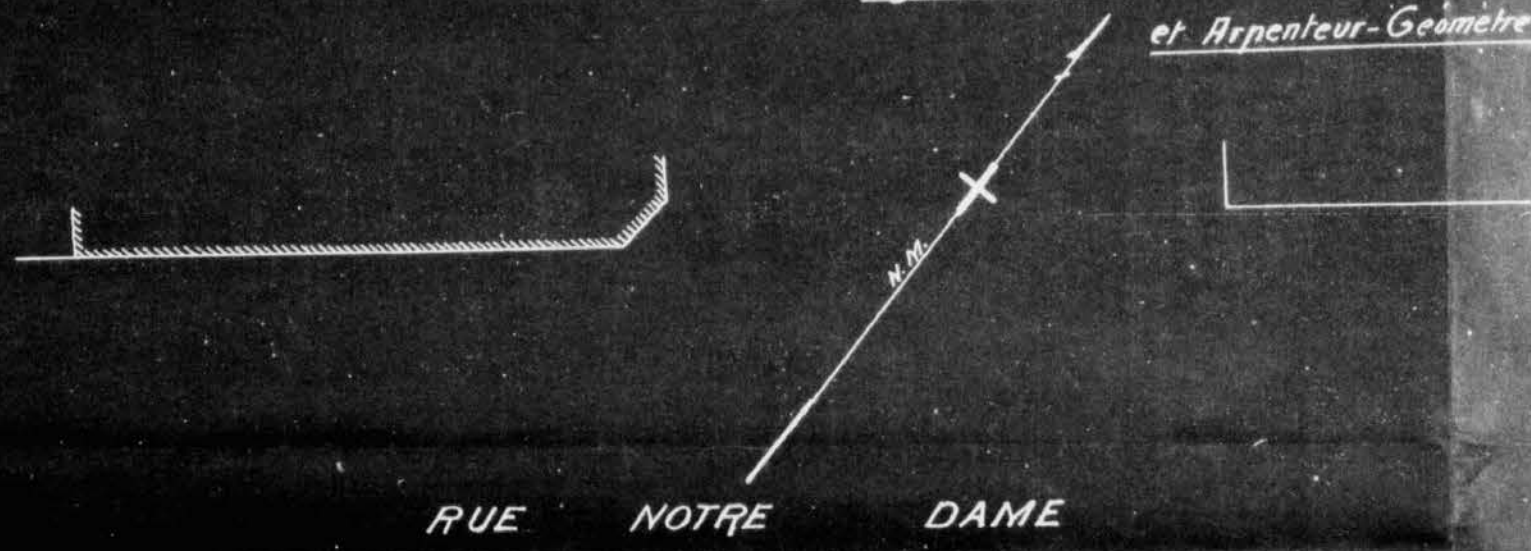
(Dressé pour être annexé à mon rapport en date de ce jour.)

Montreal le 29 Avril, 1905. Préparé par:

Echelle - 20 pds. au pouce.

J. Emile Nuiet

Ingénieur de la Cité de St Henri.
et Arpenteur-Geometre-Prop.



P23/E2,251

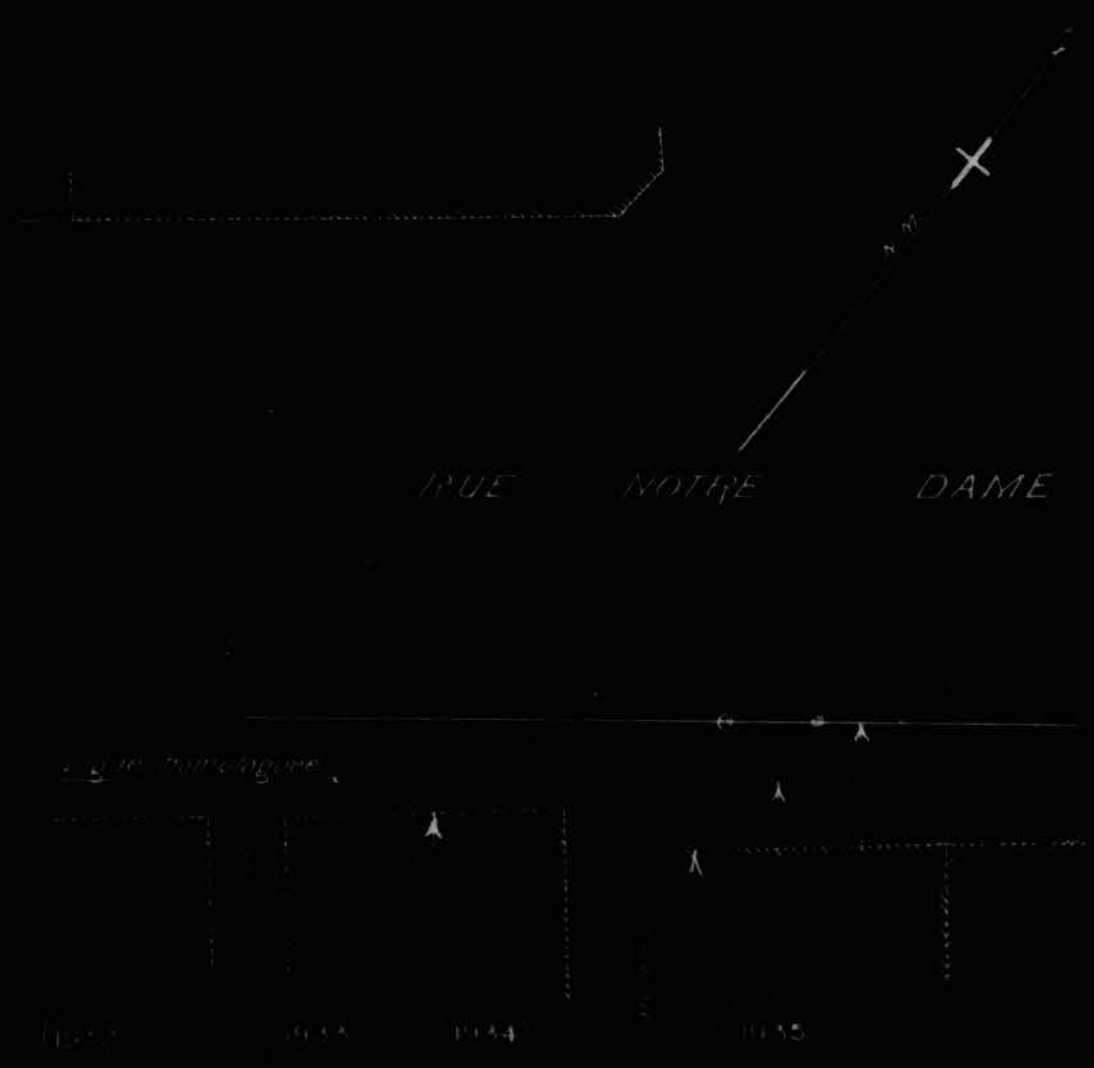
Plan de la propriété
M^r LE DOCTEUR E. HUR
Rue Notre Dame -
ST HENRI CO. HOCHELA

Dressé pour être annexé à mon rapport

Montréal le 29 Avril, 1905

Echelle - 20 pds au pouce

Ingénieur au



COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10552

J. Emile Vanier
Rapport re reclamation
du D. E. Hurtubise.
29/4/05



P23/E2,251

10552

P23/E2,251

Chémins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I. C.—M. Soc. I. C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,
No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 29 Avril 1905. 190

L. N. Senécal, Ecr.,
Greffier, Cité de St. Henri -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de la résolution de votre Conseil en date du 26 du mois courant et qui me concerne particulièrement.

En retour je vous prie de vouloir bien faire part au Conseil de la Cité de St. Henri des sentiments de vive reconnaissance que j'éprouve pour les marques d'approbation qu'il a bien voulu me donner à cette occasion.

En effet, cher Monsieur, durant treize années j'ai essayé de remplir cet engagement entr'autres, de mon mieux; et en ayant constamment en vue les intérêts de votre Cité.

Je ferai de même pour ce qui concerne les autres engagements que j'ai encore vis-à-vis de la Cité de St. Henri.

Dans l'espérance que votre Conseil voudra bien me continuer son patronage pour toutes les questions qui se souleveront et qui seraient plutôt de ma compétence que de celle du jeune confrère qui me remplacera au 1er Mai prochain, étant donnés les notes et dossiers

10553

P23/E2,251

2

importants que j'ai en ma possession relativement aux affaires de
votre Cité,

Je demeure, Cher Monsieur,

Votre toujours dévoué,

J. Guilevaies
Ingénieur de la Cité de St. Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10553

J. Emile Vanier
Premercie le Conseil.
29/4/05



P23/E2,251

10553

10554

P23/E2,251

St-Henri 1 Mai 1905

M. M. le maire & les conseillers de
la cité de St-Henri.

Messieurs

La cité de Saint
Henri réclame de M^{elle} Ducharme
\$241²⁰/₁₀₀ pour canaux d'égoûts,
rues St Jacques & St Marguerite,
et en outre \$118⁴⁰/₁₀₀ pour intérêts.
M^{elle} Ducharme, pour éviter
des difficultés, mais sous toutes
réserves de ses droits, serait
prête à payer le capital de 241²⁰/₁₀₀
mais sans intérêt. (sur n^o off: 1755.)
Cette proposition vous irait-elle,
je l'espère.

Votre dévoué
Appelchambault
F. B.
3663 Notre Dame
St-Henri.

référé à
l'avocat

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10554

App. Archambault
re taxes dues par
Dlle. S. Ducharme
1/5/05



P23/E2,251

10554

10555

P23/E2,251

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P.O. Box 603.
Montreal, 2 May, 1905.

L. N. Senecal, Esq.,
Clerk and Treasurer,
St. Henri.

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Dear Sir,-

In consequence of a claim by the Clayton Terra Cotta Works that this Company's water main at St. Ambroise and St. Elizabeth Streets is on the Clayton property, we will thank you to direct that the street lines through 1913-24 A.B.C. and A1 St. Elizabeth Street and through 3412 St. Ambroise Street be defined and staked.

Will you kindly have this attended to as soon as possible, and oblige,

Yours very truly,

Albert Carvell

Compte

FOLIO DES MINUTES
179
3 mai
1905
CITÉ DE ST. HENRI

order # 61

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10555

Montreal Water & Power
re lignes des rues St.
Amable et St. Elisabeth.
2/5/05



P23/E2,251

10555

10556

P23/E2,251

Montreal 2 mai 1905.

Monsieur L. N. Sénécal, Greffier, de la Ville St Henri,

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Monsieur,

Je vous envoie par le même courrier un exemplaire de l'indicateur des rues de la ville de Montreal et des environs.

Je vous soumetts cet exemplaire de l'ouvrage avec prière de bien vouloir demander aux membres de la Corporation s'ils aimeraient à s'en procurer comme les autres corporations le font.

Le prix de l'ouvrage est de \$10.00 le cent d'exemplaires.

Espérant que je serai favorisé d'une commande, veuillez me croire, en attendant,

votre dévoué,

R. Beaupré

#332 rue Delisle.
Ste Cécile.

Monte

pl 132 ou vers

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10556

P. Beaugrand,
se indicateur des
rues.

2/5/05

fol 132



P23/E2,251

10556

1055

P23/E2,251

P.O. BOX 186.

TELEPHONE 864.

St. Henry Land Company.
Office, Room 29, Imperial Building.

Hon. G.A. Drummond,
President.
H.R. Drummond,
Sec. Treas.

Montreal, 2nd May 1905 .

L. N. Senecal Esqre

Secty Treasurer Town of St Henry

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITE DE ST. HENRI

Dear Sir

We would like to have the drain on Poplar Avenue , extended West to Cote St Paul Road from the point it is now built up to .

We are actively engaged in selling lots on this street , and so many are going that we hope to see several houses there very shortly , which will bring in revenue to the City .

When the drain is made we would ask to have the road also put into shape as soon as possible thereafter .

Yours truly

*Compte
accusé
reçu*

*G. A. Drummond
Secty.*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10557

St. Henry Land. Co.
H. R. Drummond,
re govt rue Poplar
2/5/05



P23/E2,251

10557

P23/E2,251

10558

TEL. BELLE MAISON 2784.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St.-Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureau du soir: Hôtel-de-Ville, St.-Henri.

Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 57 1/2 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 3 mai, 1905 190



Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'opinion
demandé par le comité de lundi soir sur la légalité du
contrat Blandhard.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre.

P23/E2,251

Montréal, 3 mai, 1905.

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,



J'ai étudié le contrat que la cité de Saint-Henri vient de faire avec monsieur J. Elie Blanchard, et, conformément au désir exprimé par votre comité hier soir, je vous mets par écrit, aujourd'hui mon opinion sur la légalité de ce contrat.

Je suis d'opinion que monsieur Blanchard a le droit de pratiquer comme ingénieur civil dans la province, mais je crois qu'il ne peut pratiquer comme arpenteur.

La cité de Saint-Henri et monsieur Blanchard peuvent-ils dans ces circonstances faire légalement un contrat en vertu duquel, pour le prix de \$750.00 par année, monsieur Blanchard s'engage à faire personnellement les travaux relevant du génie civil mentionnés dans le contrat, et à faire exécuter à ses frais, par un arpenteur de son choix, les travaux d'arpentage énumérés dans le contrat ?

Je ne vois rien d'illégal en tout ceci, pas même dans cette partie du contrat où monsieur Blanchard prend vis-à-vis la cité l'obligation de faire faire à ses frais par un autre que par lui-même certains travaux d'arpentage.

Je ne puis voir dans cette dernière partie du contrat qu'un contrat par lequel monsieur Blanchard sous-loue à la cité de Saint-Henri les services d'un tiers qu'il loue lui-même. Et ce contrat, dans mon opinion, ne répugne à aucune loi, à aucun principe de droit.

J'assimile ce contrat à celui que ferait un agent collecteur, par lequel ce dernier s'engagerait, moyennant une certaine commission, à faire faire par un avocat, sans frais pour le créancier, client de l'agent, la collection de certaines créances.

Voici un contrat d'~~exécution~~ quotidienne et que tout le monde admettra n'avoir rien d'illégal.

En quoi diffère un pareil contrat de celui que j'étudie dans le moment ?

De même que l'on ne peut dire que l'agent agit directement ou indirectement comme avocat, de même l'on ne peut dire que monsieur Blanchard agit directement ou indirectement comme arpenteur.

C'est pourquoi je suis d'opinion que monsieur Blanchard ne saurait être victorieusement poursuivi pour pratique indirecte de la profession d'arpenteur.

P23/E2,251

Mais quelle serait la position de la cité dans le cas où l'arpenteur choisi par M. Blanchard ferait un travail dommageable pour la cité ?

Je suis d'opinion que la cité ne pourrait tenir l'arpenteur directement responsable de ces dommages ; car la cité ne contracte pas avec cet arpenteur.

Mais je suis par contre d'opinion que dans ce cas la cité aurait un recours contre monsieur Blanchard, qui ~~lui~~ pourrait à son tour s'en prendre à l'arpenteur en faute.

Je me permettrais de suggérer à votre conseil d'obtenir de l'arpenteur que choisira monsieur Blanchard, dès le début, une déclaration écrite que, quoiqu'il advienne, cet arpenteur n'aura droit à aucune charge contre la cité pour l'exécution des travaux d'arpentage au contrat.

*x stipulé,
L.C.*

C'est là une mesure de prudence qui n'est sans doute pas nécessaire, puisque j'exprime plus haut l'opinion que la cité et l'arpenteur ne contractent pas ensemble.

Mais on ne saurait jamais regretter d'avoir été trop prudent.

Votre dévoué,

Louis Colera.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10558

Louis Coderre
opinion re engage-
ment J. C. Blanchard
3/5/05

132



P23/E2,251

10558

10559

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St. Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureau du soir: Hotel-de-Ville, St. Henri.

*Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 57 1/2 Craig
Edifice des Tramways.*

Montreal, 3 mai, 1905 190

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

*X mon opinion
sur
L.C.*

Veillez trouver ci-inclus^X la légalité du règlement du budget pour 1905.

Votre dévoué,

Louis Coderre.

P23/E2,251

Montréal, 3 mai, 1905.

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Votre comité, lundi soir, m'a demandé de donner au conseil ce soir mon opinion sur la légalité du règlement du budget pour 1905.

*x d'avis,
d.c.*

D'après la charte, le ou avant le premier jour de mai, le conseil, ~~noter~~ les montants nécessaires pour faire face aux dépenses de l'année fiscale courante, en pourvoyant:

1. Au paiement de l'intérêt sur la dette due par la cité et aux sommes requises durant l'année pour les fonds d'amortissement.
- 2.- Aux dépenses générales et ordinaires de la cité.
3. Aux sommes nécessaires pour les améliorations projetées.
4. A un fonds de réserve de pas moins de cinq pour cent sur le revenu brut de l'année précédente, qui sera employé exclusivement à faire face aux dépenses imprévues.

Voilà donc ce que doit contenir le budget pour être suivant la loi.

Le budget de 1905 remplit-il ces conditions ?

Il ne pourvoit certainement pas à la somme requise, durant l'année, pour les fonds d'amortissement.

Monts généraux.
Le règlement déclare d'abord que les dépenses de toutes sortes s'élèvent à la somme de \$144,000, mais dans la ~~liste~~ *liste* des divers items de dépenses dont le total forme la somme de \$144,000, on ne trouve ~~pas~~ *pas* l'item nécessaire pour les fonds d'amortissement.

Le règlement du budget pour 1905 ne remplit certainement ~~pas~~ *pas* la condition imposée par ~~partie~~ *partie* du paragraphe 1 ci-dessus cité.

Il est de ~~ce~~ *ce* chef illégal.

Il est vrai que le règlement décrète qu'une somme de 55 centimes par 100 piastres sera imposée et prélevée, etc., etc., pour "rencontrer partie des intérêts et les fonds d'amortissement".

Mais nous sommes ici en présence d'une phraséologie qui ne change rien à la chose.

* pour payer
les dépenses
prévues L.C.

Il n'en reste pas moins vrai que le règlement dit que les dépenses s'élèvent à la somme de \$144,000, qu'il décrète qu'une somme de \$144,000 sera prélevée et énumérées dans le budget; or, dans la liste des dépenses, on ne mentionne pas les fonds d'amortissements.

✓ donc pas,
L.C.

Le règlement ne pourvoit à quel ~~que~~ soient les termes dont on se sert, à la somme requise pour les fonds d'amortissements.

2. Le règlement ne pourvoit pas aux sommes nécessaires pour les améliorations projetées; car il ne mentionne pas qu'il y aura telles améliorations.

Et le conseil n'est pas tenu de faire des améliorations.

Le règlement n'est pas illégal par suite qu'il ne fixe pas une certaine somme pour améliorations.

3. Le règlement pourvoit aux dépenses générales et ordinaires de la cité, qui ont été prévues par le conseil dans le ~~budget~~.

Peu importe, au point de vue de la légalité du règlement, que la somme fixée par ces dépenses générales et ordinaires soit ~~suffisante~~ d'une manière absolue.

Il suffit qu'elle soit suffisante pour payer les dépenses prévues.

Si, par la force des choses, dans le cours de l'année, un certain objet a besoin de plus que la somme appropriée, le conseil en sera quitte pour attendre à l'an prochain; ou pour modifier le budget de manière à appliquer à un certain objet les sommes qui seront au budget pour d'autres fins et dont on n'aura pas eu besoin; ou encore, en votant le montant nécessaire pour ce certain service dans les cas et aux conditions mentionnées dans la charte.

4. Il reste à savoir si le règlement est conforme à la disposition du paragraphe 4 de l'article 655 de la charte, c'est-à-dire s'il crée un fonds de réserve de pas moins de cinq pour cent sur le revenu brut de l'année précédente, qui sera employé exclusivement à faire face aux dépenses imprévues.

Le budget affecte \$1330 pour ce chef de dépenses.

Le chiffre devrait être d'au moins \$4250.
Le règlement est donc illégal aussi pour cette dernière raison.

D'un autre côté, je ne crois qu'il soit nécessaire que le conseil trouve dans les taxes seulement la somme requise pour faire face aux dépenses prévues ~~et~~ ~~en~~ ~~fin~~ ~~ances~~.

P23/E2,251

- 3 -

Il peut très bien, comme il le fait cette année, réaliser partie de cette somme par un emprunt fait suivant la loi.

Car, dit l'article 473 de la charte: Le conseil peut emprunter de temps à autre diverses sommes d'argent pour faire des améliorations dans la cité, et généralement pour toutes les fins de sa juridiction.

Votre bien dévoué,

Louis Colura.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10559

Louis Coderre
opinion re legalite
du Reglement du
Budget. 3/5/05



P23/E2,251

10559

10560

P23/E2,251

TEL. BEIF. MAIN 2784.

Bureau du soir: *Hôtel-de-Ville, St. Henri.*

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Louis Coderre, L.L.B.
Procureur de la Cité de St. Henri.
J. L. Cédras, L.L.B.
J. Geo. Magnan, L.L.B.

Montreal, 3 mai, 1905 190

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon opinion
légale sur la réclamation du Notaire Archambault.

Votre dévoué,

Louis Coderre.

P23/E2,251

10560

TEL. BELF MAIN 2784.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureau du soir: Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Bureaux: 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 2 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,
De la cité de *St-Henri*.

Messieurs,

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

A sa session du 26 avril dernier, votre conseil
a passé la résolution suivante:-

"Lecture est faite d'une lettre de M. App-Archambault réclamant son salaire comme greffier de la Cour du Recorder à partir du 2 mai 1904 jusqu'au 17 mars 1905, savoir \$439.35".

"Référé à l'avocat".

Pour répondre à la question de savoir si monsieur Archambault est bien fondé en droit à faire pareille réclamation, il faut d'abord résoudre la question suivante:-

"Le 16 mars 1904, en passant la résolution décidant que les employés dont les salaires avaient été retranchés du budget, résolution qui a été transmise le 17 aux intéressés, fussent avertis que leurs services ne seraient plus requis au 1er mai 1904, votre conseil a-t-il violé des contrats d'engagement, et particulièrement le contrat d'engagement de monsieur Archambault?"

Voici d'abord ce que renferment les archives et les minutes.

Le 25 mars 1895. Une lettre de monsieur Archambault offrant ses services gratuitement comme greffier de la Cour du Recorder de la cité de Saint-Henri, aussi longtemps que le fera le Recorder lui-même.

Le 27 mars 1895. Résolu et adopté à l'unanimité que M. App. Archambault soit appointé Greffier de la Cour du Recorder.

Le

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Bureau du soir: *Hôtel-de-Ville, St. Henri.*

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Cole Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St. Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

- 2 -

Montreal, 190

Le 18 mars 1896. Résolu que le salaire du recorder et celui du greffier de la Cour du Recorder de Saint-Henri soient payés à compter du 1er juin dernier (1895) jusqu'au 1er de mars courant (1896) et le premier de chaque mois pour l'avenir, le tout sur le pied des prix indiqués au Budget.

Au budget de cette année, le salaire attaché à la charge du greffier était de \$500.00.

Les choses ont ainsi continué d'année en année, sans qu'il intervienne aucune autre résolution, jusqu'au 17 février 1897 alors que fut passée la motion "Vaillières".

Le 4 mars 1897. Résolu que M. App. ARCHAMBAULT, le greffier de la cour du Recorder, soit réengagé au prix et salaire de \$300.00 par année.

Monsieur Archambault a continué jusqu'au 1er mai 1897 à retirer l'ancien salaire.

A partir de cette date, du premier mai 1897, le greffier de la cité suivant la résolution du 4 mars 1897, a voulu lui payer \$25.00 par mois, ce que le greffier Archambault a refusé de recevoir.

Les choses étaient encore dans cet état lorsque le 11 août 1897, il a été résolu que le salaire de M. App. Archambault soit remis à l'ancien taux et que la résolution fixant le salaire réduit, passée antérieurement, soit reconsidérée.

Là dessus, le greffier a de nouveau offert à Mr. Archambault de lui payer son salaire à raison de \$25 par mois depuis le 1er mai 1897, et du jour de la résolution du 11 août 1897, à raison de \$41.66 par mois.

M. Archambault n'a pas voulu accepter cette offre, et le 18 août 1897 il a été résolu que M. Archambault greffier de la Cour, soit payé de son salaire, du 1er mai 1897, sur le taux de \$500 par année et que le greffier trésorier soit autorisée à le payer.

Et depuis cette date du 18 août 1897, jusqu'au 18 mars 1904, le conseil n'a pas passé d'autre résolution à ce sujet.

Le 18 mars 1904 est arrivé la résolution remerciant M. Archambault de ses services à partir du 1er mai 1904.

Monsieur

P23/E2,251

TEL. BELLE MAIN 2784.

Bureau du soir: Hôtel-de-Ville, St. Henri.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Édifice des Tramways.

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St. Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

- 3 -

Montréal,

190

Monsieur Archambault a-t-il été engagé à l'année ou au mois.

Que l'on fasse remonter son engagement au 27 mars 1895 ou au 18 mars 1896, je crois qu'il a été engagé à l'année.

La résolution du 18 mars 1896 le déclare d'une manière indirecte, bien claire cependant, quand elle dit: et son salaire lui sera payé le premier de chaque mois pour l'avenir sur le pied des prix indiqués au budget.

Le budget, auquel réfère la résolution et qui en fait partie sur ce point, déclare que pour cette année le conseil a approprié \$500 au paiement du salaire du greffier.

La position des parties a toujours été la même jusqu'au 16 mars 1904.

La résolution Vallières ne s'applique pas à cet engagement. Cette résolution, passée par le conseil, ne pouvait lier les employés auxquels elle réfère que si elle eut été acceptée par eux, vu qu'à cette date une nouvelle année était déjà commencée.

Si M. Archambault eut accepté cette résolution, son engagement pour l'année aurait couru de mois de mai en mois de mai, mais il a toujours refusé de l'accepter, tel que le prouvent abondamment les résolutions du 11 août 1897 et du 18 août 1897.

Le 16 mars 1904, c'était donc encore l'engagement du 18 mars 1896 qui avait survécu d'année en année, en vertu de la tacite reconduction, c'est-à-dire que M. Archambault était à cette date du 16 mars 1904 engagé pour une année, à partir du 18 février 1904: Il aurait fallu lui donner congé d'un mois, savoir avant le 18 février 1904.

Supposons que le contrat Archambault, date du 27 mars 1895, M. Archambault serait engagé pour ^{une} année à compter du 27 mars; faute d'un mois de congé signifié avant le 27 février 1904.

Arrivant à la conclusion que monsieur Archambault était le 16 mars 1904 engagé pour une année en ver-

tu

10560

P23/E2,251

TEL. BEUL MAIN 2784.

Bureau du soir: Hotel-de-Ville, St. Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St. Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Montreal, 190

- 4 -

vertu ~~de~~ et par l'opération de la tacite reconduction
et faute d'un congé, je dois conclure, aussi que je crois
que la cité doit payer à monsieur Archambault le montant
qu'il réclame.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10560

Louis Coderre
opinion re reclama-
tion App. Archambault
3/5/05

fol 132



P23/E2,251

10560

10561

P23/E2,251

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal, 3 May , 1905.

To the Secretary-Treasurer
City of St. Henry,
Montreal.

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Dear Sir:-

As we are putting up a Ticket Office and Waiting Room at the north west corner of Notre Dame Street and Cote St. Paul Road and desire to have a connection made into your sewer, I would be obliged if you would kindly grant us permission to do so. This Waiting Room is, as you can understand, built for the convenience and sole benefit of the citizens of your Town, and having this in view we feel sure that your Honorable Council will entertain our request.

I am, Sir,

Yours very truly,

Harold Huber
Secretary.

en dehors de nos limites

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10561

Montreal Street Ry. Co.
demande a relier
leur egout privé
a celui de la cite.
3/8/05

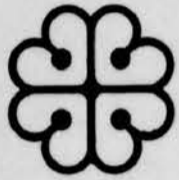


P23/E2,251

10561

1 0 5 6 2

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,251

Province de Québec:
Cité de Saint Henri:

Je soussigné, Jean Baptiste Dolor Aquin, de la
Cité de Saint Henri, ayant dûment été nommé estimateur pour la con-
fection du Rôle de Taxes d'Affaires de la dite Cité, pour l'année
courante (1905), fais serment que je remplirai avec honnêteté et
Justice les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon ju-
gement et de ma capacité.

" Ainsi que Dieu me soit en aide. "

Assermenté devant moi, à Saint Henri:
ce 4^{ème} jour de Mai, Mil-neuf-cent:
cinq (1905).

J. B. Dolor Aquin

M. Senecal
En Officio J. P.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10563

J. B. D. Aquin
Prêté serment comme
Estimateur des taxes
d'affaires.

4/5/05



P23/E2,251

10563

P23/E2,251

Prov. de Québec
Cité de St-Henri

A une assemblée de Comité
des finances de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire de
sessions des dits Comités Vendredi le
Cinquième jour de Mai mil neuf cent
vingt-cinq conformément à la loi à laquelle
assemblée sont présents M. le Président
W. Labiche & M. M. les Élus J. Sures
& J. L. L. formant un quorum sous
la Présidence de M. W. Labiche

M. M. les évaluateurs J. Ducloux & J. G. G.
Olivier & Emery Lantier sont
présents au Comité

Le Comité recommande au Conseil
la nomination de M. O. O. O.
comme président du Bureau des
évaluateurs pour l'année 1905 - et
M. Adolphe Lussol comme secrétaire et
secrétaire des évaluateurs



W. Labiche
Président
A. Lussol

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10564

Comité des Finances
"Évaluateurs"
5/5/05



P23/E2,251

10564

10565

P23/E2,251

ALL ORDERS ARE ACCEPTED AND CONTRACTS MADE SUBJECT TO DELAYS BROUGHT ABOUT BY ACCIDENTS, STRIKES, FIRES, OR OTHER CAUSE BEYOND OUR CONTROL.
THOS. W. RUTHERFORD, PRESIDENT WILLIAM RUTHERFORD, SEC.-TREAS.

The Wm. Rutherford & Sons Co. Limited
Lumber Merchants
Manufacturers of
Sashes, Doors, Mouldings, Stairwork and Interior Finishing,
Packing Cases, Printed Boxes, Shooks,
Baled Shavings and Excelsior
Montreal, May 6th, 1905.

GENERAL OFFICE,
SASH AND DOOR FACTORY
85 ATWATER AVE.

BOX FACTORY:
ST. ELIZABETH STREET
AND CANAL BANK
ST. HENRY

The St. Henry Corporation,
L. N. Senecal, Esq.,
St. Henry.

Dear Sir:-

If your Corporation is going to require planks or crosses for sidewalks, we trust you will give our Company an opportunity to quote you prices this year, as we are practically the only concern in St. Henry paying taxes, that are in a position to fill your wants, and trust that you may favour us.

Yours truly,

The Wm. RUTHERFORD & SONS COY. Ltd.

Wm Rutherford
Secy.-Treas.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10505

Wm. Rutherford Sons Co.
re bois à trottoirs
6/5/05



P23/E2,251

10565

10566

P23/E2,251



Union St-Joseph de St-Henri.

St-Henri, le 8 Mai 1905

COMMUNICATION
MAY 9 1905
CITÉ DE ST. HENRI

M. le Maire & Messieurs les Chevaliers

Messieurs: L'Union St-Joseph ayant l'intention de faire une procession dans certaines rues de St-Henri, dimanche prochain, ma charge de vous en écrire pour vous demander de vouloir bien faire passer le grattoir de la corporation dans les rues du parcours. Vous remerciant d'avance pour vos bons offices



Je suis l'honneur d'être, Messieurs
Votre etc

Le Secrétaire
Sec. - Correspondant

Parcours: St Jacques, Avenue du Parc, Terrasse du Parc, Agnes, St Antoine, St Ferdinand, Langelier, Ste Marguerite, Notre-Dame, Beaudoin, St Emile, St Philippe, Notre-Dame, Place St-Henri.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10566

Union St. Joseph
de St. Henri.
re Procession
8/5/05



P23/E2,251

1
U
5
6
6

P23/E2,251

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal, 3 May, 1905.

L. N. Senechal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
St. Henry.

Dear Sir,-

The office furnished by the Town for this Company in the Town Hall is in rather a dilapidated condition, as regards plastering, tinting, etc., and as this is the time for annual cleaning up, we would like very much to have our office put in order, and I think the citizens of St. Henry who pay their water rates there will appreciate it as much as we shall.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

Alvin Roll
Accountant.



P23/E2,251

10567

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal, 2 May, 1905.

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
St. Henry.

Dear Sir,-

The office furnished by the Town for this Company in the Town Hall is in rather a dilapidated condition, as regards plastering, tinting, etc., and as this is the time for annual cleaning up, we would like very much to have our office put in order, and I think the citizens of St. Henry who pay their water rates there will appreciate it as much as we shall.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company.

Alfred Robt
Accountant.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10567

Montreal Water & Power,
re mauvais état de
leur bureau. 8/5/05



P23/E2,251

10567

P23/E2,251

10568

COMMUNICATION
MAY 8 1905
CITÉ DE ST. HENRI

THE BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA.

MEETING AT OTTAWA.

MONDAY, THE FIRST DAY OF MAY, A.D. 1905.

PRESENT:-

A. G. KILLAM, K.C.,
Chief Commissioner.

THE HONOURABLE M. E. BERNIER,
Deputy Chief Commissioner.

IN THE MATTER OF

the application of the Grand Trunk Railway Company of hereinafter called the "Grand Trunk", under Section 139 of the Railway Act, 1903, to the Board for authority to take for the convenient accommodation of the public and the traffic on its railway certain lands within the Parish of Montreal, and belonging to the Town of St. Henri, the Town of Ste. Cunegonde, and J. Beaudoin, as shown on plan, profile, and book of reference on file with the Board under No. 16005, file No. 1355;

Upon hearing Counsel for the applicant, the Towns of St. Henri and Ste. Cunegonde, and J. Beaudoin, and what was alleged,-

IT IS ORDERED

That the said the Grand Trunk be, and it is hereby authorized to take for the purposes aforesaid, the following lands, namely,- All and Singular that certain piece or parcel of land forming part of Lot No. 3602 in the municipality of the Parish of Montreal and which may be more particularly described as follows:

P23/E2,251

- 2 -

Beginning at a point on the South side of the River St. Pierre at the Division line between Côte St. Paul and Côte St. Pierre, which is formed by the former course of the old River St. Pierre, thence easterly along said southerly bank of the present River St. Pierre, a distance of fifty-eight (58') feet more or less to the division line between the properties of the Corporation of St. Henri and the Corporation of Ste. Cunegonde, thence southerly along said division line a distance of two hundred (200') feet, thence south-westerly a distance of One hundred and ten feet (110') to the lot line between lots 3602 and 3603, thence northerly along said lot line a distance of one hundred and seventy (170') feet more or less to the intersection of said lot line with the course of the old River St. Pierre, thence north-easterly along the course of the old River St. Pierre a distance of 35 feet more or less to the point of beginning and containing an area of four hundred and seventy-six one thousandths (0.476) of an acre.

(Sgd) A. C. KILLAM,

Chief Commissioner,
Board of Railway Commissioners
for Canada.

BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS
FOR CANADA.

Examined and certified as a true copy
under Section 18 of "The Railway Act
1903."

(Sgd) A. W. Cartwright,
Sec'y of Board of Railway Commissioners for Canada,
OTTAWA.

5th day of May, 1905.

P23/E2,251

10568

THE BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA.

OTTAWA, MAY THE 9TH, A.D. 1905.

COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

NOTICE OF SITTINGS.

The Board of Railway Commissioners for Canada will hold a sittings in the Court House, in the City of Montreal, on Friday, the 19th day of May, A.D. 1905, at 10.30 o'clock, A.M., to hear the following application in which you are interested:-

Application of the Corporation of the Town of St. Henri, Quebec, under section 186 of the Railway Act, 1903, for leave to open Ste. Elizabeth Street and St. Jean Street, under the tracks of the Grand Trunk Railway Company, in the Town of St. Henri, by means of a subway, at the point shown on the plan on file with the Board.

By Order of the Board.

A.D. Cartwright,
Secretary.

L.N. Senecal, Esq.,
Town Clerk,
ST. HENRI, que.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10568

Commission des
Chemins de fer;
Copie de Jugement et
de procès 8/5/05



P23/E2,251

10568

P23/E2,251

8 Mai 1905
Province de Québec
Cité de Saint-Henri

A une session de Comité général
du Conseil de la Cité de Saint-Henri,
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
des sessions des dits Comité, Lundi le
huitième jour de Mai mil neuf cent
cinq, conformément à la loi à laquelle
assemblée sont présents Son Honneur
le Maire Eugène Guay & M. M. G.
Echevins, W. Robidoux, J. O. Ethier, J. Sévial
J. O. Tillenac, M. Labèche, Chas. Fortin,
formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

M. J. Sévial propose secondé par M. J. O.
Tillenac qu'une députation soit chargée de
se rendre à Québec pour surveiller la para-
ture du Bill "The Canadian Legal Aid Act"
et la "Dane Limited" et autres Bills intéres-
sant la Cité. — Par la motion du M. M. —
M. Robidoux, J. O. Tillenac, J. Sévial
Contre — J. O. Ethier.

M. le Maire Guay, l'inspecteur de la Cité et
un ou deux échevins qui pourront s'acquiescer
sont délégués à cette fin.

M. W. Labèche prend son siège
M. Chas. Fortin prend son siège.
M. l'échevin Labèche présente une requête à
l'effet de faire cesser la nuisance causée par
la salle de pool sur la rue Notre-Dame
au No 3715.

Le Comité décide de ne pas accorder de
licences pour cette salle. —
Lecture est faite d'une lettre d'opinion l'égaré
de M. Colesse au sujet de la réclamation
de M. J. P. A. Dubouché et comme Goffin est
le Courrier Recorder.

M. Chas. Fortin propose secondé par M. J. Sévial



P23/E2,251

M. Cocherre
accusant les
10 pages

déjà vu, faite
que demande soit faite M. Beaudin, avocat
sur le droit de la cession de M.
App. Archambault Giffes de la Com. du
Revenir pour un salaire de 1904, pour
439.35 -

Pour la motion, M. Ch. Fortin, J. Senechal
J. Villeneuve.

Contre, M. Robitoux, M. Labèque, J. Chénier.
M. le Maire donne son vote pour la
motion.

Motion adoptée

Lecture est faite de l'opinion légée de
M. Cocherre sur l'engagement de M. J. Beaudin

Le Giffes est chargé de recevoir un
estime des travaux légués à faire sur la
rue Poplar, et de demander des souscriptions
comme pour l'autre partie de la rue déjà
faite

Le Giffes est chargé de payer 500 à M.
R. Beaupré pour 50 exécutants des
judiciaires de rues de Montréal

La lettre de la Municipalité Wab. & Paverie de
montréal la Ligue de la rue St. Ambroise
est de Charles en vue de souscrire s'ils
peuvent à l'eau l'assent sur le projet
d'égout. — repis à l'égout avec
pense de faire l'égout au moment des
travaux —

Proposé par M. Labèque secondé par M.
Ch. Fortin. Les notes sur les travaux de
450 ont été à l'égout des évaluations
pour les travaux d'évaluation à faire pour

Les plaintes reçues
sur les travaux faits
sont en conséquence
le des notes

le vote de 1905, le des notes de 750
étant en plus de la somme de 1700
figurée au Budget, adopté à l'unanimité
Le Giffes est chargé de faire à la Municipalité
Notes Wab. & Paverie en demandant de passer le
salaire de M. J. Beaudin, mes notes

P23/E2,251

aussi sur la rue St. Remi et rue
Daguerre avec sur le chemin de la
Cité St Paul.

Le compte de M. Colerue sur la collection
et déboursés, est renvoyé à la prochaine
assemblée du ~~Bureau~~ ~~sur le Bureau~~
Comité des Finances Lundi.

Le projet de règlement de la construction
des bottes est posé, par la suite
est lu.

J. M. Senechal
Secrétaire

Wm. Gray
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10569

Comité General

"Delegation a Quebec"

"Salle de bal, 3915 W.D."

"App. Archambault"

"Louis Goderre"

"S. Beau dir"

"J. E. Blanchard"

"Egout rue Poplar"

"R. Beau grand"

"Mouh Water & Power Co"

"Evaluatens"

8/5/05



P23/E2,251

10569

10570

P23/E2,251



Hopital des Incurables
Notre-Dame de Grâce

9 mai 1905, 190

Monsieur Eug. Guay, Maire de la Corp. St Henri,

Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre chèque de \$ 50.00, en faveur des pauvres incurables que
vous avez à notre hopital. Ce secours nous aidera à subvenir à
leurs dépenses

Comme nous avons toujours un bon nombre de mala-
des venant de votre municipalité, vous me permettez, Messieurs,
d'exprimer le désir qu'un montant annuel leur soit attribué:
vous en comprendrez comme moi l'opportunité: il nous faut de
l'aide pour répondre à ces lourdes exigences.

Agréez, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins,
les sincères remerciements et les respects de

votre bien humble servante,

Sœur Jacques Kisié
Sup^{re}



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10570

Hopital des Incurables
remerciements au conseil
9/5/05



P23/E2,251

10570

P23/E2,251

10571
Montréal 9 Mai 1915.

A. Monsieur le Maire et à Messieurs
les Echevins de la Cité de St-Henri
de Montréal.

Messieurs,

Comme par le
passé j'ose encore faire
appel à votre charité en
faveur de l'Hôpital Notre-Dame.
En nous continuant
votre souscription de Cent dollars
(\$100.⁰⁰) vous obligeriez beaucoup
celui qui se dit. D'avance

Votre très reconnaissant
Serviteur



H. Bellemare
Collecteur
Hôpital Notre-Dame

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10571

Hopital Notre Dame
demande en octroi.
9/5/05



P23/E2,251

10571

10572

P23/E2,251

The Union of Canadian Municipalities

OFFICERS FOR YEAR 1904-1905

H. LAPORTE, Esq.,
(Mayor of Montreal), President

W. D. LIGHTHALL, M.A.,
(Ex-Mayor of Westmount), Hon. Sec.-Treas

EXECUTIVE COMMITTEE

PROVINCE OF ONTARIO.

- 1st Vice-President, Hon. Adam Beck, Ex-Mayor of London.
- 2nd " " Thos. Urquhart, Esq., Mayor of Toronto.
- 3rd " " J. A. Ellis, Esq., Mayor of Ottawa.
- 4th " " C. H. Denton, Esq., Ex-Mayor of Tilsonburg.
- 5th " " J. W. Drake, Esq., Ex-Mayor of Windsor.

PROVINCE OF NOVA SCOTIA.

- 1st Vice-President, Adam B. Crosby, Esq., Mayor of Halifax.
- 2nd " " C. H. Campbell, Esq., Alderman "

PROVINCE OF MANITOBA.

- 1st Vice-President, Thomas Sharpe, Esq., Mayor of Winnipeg.
- 2nd " " J. G. Latimer, Esq., Alderman "

G. S. WILSON
Asst. Secretary,
Bureau of Information,
107 St. James St., Montreal.

PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND.

- 1st Vice-President, Dr. F. F. Kelly, Mayor of Charlottetown.
 - 2nd " " James Paton, Esq., Councillor "
- And the President and Hon. Secretary-Treasurer.

PROVINCE OF QUEBEC.

- 1st Vice-President, C. Gélinas, Esq., Ex-Mayor of St. Louis.
- 2nd " " C. P. Fabien, Esq., Mayor of Ste. Cunegonde.
- 3rd " " A. G. Cross, Esq., Ex-Mayor of Westmount.
- 4th " " E. Guay, Esq., Mayor of St. Henri.
- 5th " " J. M. Tellier, Esq., Mayor of Joliette.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.

- 1st Vice-President, Alex. W. McRae, Esq., Alderman, St. John.
- 2nd " " John Palmer, Esq., Mayor of Fredericton.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA.

- 1st Vice-President, T. F. Neelands, Esq., Ex-Mayor of Vancouver.
- 2nd " " W. H. Keary, Esq., Mayor of New Westminster.

L. N. SENECAI,

Sec. de la Prov. Que.,
St. Henri.

Montreal May 11th, 1905

E. Guay Esq
Mayor St. Henri.
Vice President. U.C.M.

Dear Sir:-

The Dominion Telephone Committee invite the Union of Canadian Municipalities to come before them and argue regarding control of highways. Please telephone me your suggestions.

W.D.Lighthall

Hon. Sec. U.C.M.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10572

Union des Municipalités
Canadiennes re
Dominion Telephone Co.
11/5/05



P23/E2,251

10572

10573

P23/E2,251

Memorandum

Telephone Bell Westmount 1473
217 rue Ste-Marguerite

DE CHEZ

F. X. DUBÉ
MARCHAND DE
BOIS, CHARBON ET GRAIN,

St. Henri 12 Mai 1905

A La Corporation
de la ville de St. Henri

À son honneur Le Maire
et M. M. Les Echevins

Messieurs J'ai l'honneur de
vous offrir du charbon pour votre
approvisionnement aux prix suivants:
Stove, Egg & chestnut # 6.50 par 2000^{lbs}
Fournaise # 6.25 par 2000^{lbs}
Sain criblé et pellete dans les boites
Espérant recevoir une part de votre
patronage Je demeure votre tout dévoué

F. X. Dubé
Per M. H. H. H.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10573

F. L. Dubé
soumission recharbon
12/5/05



P23/E2,251

10573

10574

P23/E2,251



Montréal, 12 Mai, 1905.

A Messieurs le Maire et les Echevins de la Cité de
St. Henri.

Messieurs,

J'ai reçu instruction de Monsieur App. Archambault, N.P. de St. Henri, de prendre contre la Cité de St. Henri, une action, au montant de \$ 439.55, étant celui du salaire dont vous l'avez privé en le congédiant illégalement de sa position de Greffier de la Cour du Recorder du 1er, Mai, 1904 au 17 Mars, 1905.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre bien dévoué,

lettre 4^{uo}

J. B. Archambault
avocat



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10574

J.B. Archarbault
Pour App. Archambault,
reclamation de salaire.
18/5/05



P23/E2,251

10574

P23/E2,251

Province de Québec
Cité de Saint Henri
.....

NOUS soussignés, Olivier Dion, Jean-Bte Cyr, Emélie Fautoux et Jérémie
Duclos, ayant été nommés évaluateurs pour la Cité de Saint Henri,
jurons que nous remplirons fidèlement, impartialement, honnêtement
et diligemment, tous les devoirs de la dite charge au meilleur de
notre capacité et de notre connaissance.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi à Saint Henri
District de Montreal, ce 12^{me}
jour de Mai 1905.

L. M. Senecal
Ex officio J. P.

J. Duclos
J. B. Cyr
O. Dion
Emélie Fautoux Sr
marié

Province de Québec
Cité de Saint Henri
.....

Je, Adolphe Senecal, ayant été nommé clerc ou écrivain des Estima-
teurs de la Cité de Saint Henri pour l'année 1905, fais serment
que je remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma char-
ge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

L. M. Senecal *Adolphe Senecal*

Assermenté devant moi, à Saint Henri
ce Douzième jour de Mai 1905.

Ex officio J. P.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10575

*Serments des
Évaluateurs et
du Secrétaire.
12/5/05*



P23/E2,251

10575

10576

P23/E2,251

PELLETIER & LÉTOURNEAU,
AVOCATS,
No 20, RUE SAINT-JACQUES.

LOUIS CONRAD PELLETIER, C. R.
SEVERIN LÉTOURNEAU, L. L. B.

BUREAU DE LA SEIGNEURIE DE BELLEIL
TÉLÉPHONE BELL, MAIN 1809

MONTREAL, 13 mai 1955

Monsieur le maire et Messieurs les échevins de la cite de St Henri

St Henri.

Messieurs,

Vous m'avez déjà promis, à deux reprises, de faire nommer des évaluateurs afin de faire estimer les dommages soufferts par ceux qui réclament, pour changement de niveau, sur la rue Notre Dame et nous avons toujours attendu dans l'espérance que cette nomination d'évaluateurs amènerait un règlement de la difficulté; je crois que cette affaire a été oubliée, et je vous prie de vouloir bien donner effet aux résolutions prises en comité et aux promesses faites à ce sujet.

Votre dévoué,

Severin Létourneau

*référé ce
5 juin 1955*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10576

S. Letourneau
re dommages rue
Notre-Dame
13/5/05



P23/E2,251

10576

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

Eug. Guay (Maire et M. M. Joseph
Senecal, E. Sigouin, W. Labrèche, Chs. Fortier, W. Robidoux,
Jos. Ethier, Jos. Villeneuve & J. A. Major

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
I. N. Senecal
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi. pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le 15ième
jour du mois de Mai 1905 mil huit cent quatre-vingt
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

- 1o. Radiation d'hypothèque Ed. Pichaud
- 2o. Octroi de licences d'auberges et magasins



Donne à St. Henri, sous mon seing, ce Onzième
jour de Mai 1905 189

I. N. Senecal
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 110577

Avis et Retour
re Assemblée spéciale.
15/5/05



P23/E2,251

110577

P23/E2,251

Saint-Henri 15^{me} Mai 1905

À M^r Le Maire & c^o
Messieurs les Échevins

Messieurs,

Je suis chargé par le Comité de
Regie de l'Union St-Joseph de vous demander
l'usage de la Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour
une représentation dramatique qui aura
lieu Jeudi le 18 courant.

Espérant une réponse favorable

Je me salue,

Votre tout dévoué

J. Lantier
Sec. Cresp.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10578

Union St. Joseph
de St. Henri
demande l'usage de
la salle.

15/5/05



P23/E2,251

10578

P23/E2,251

Montreal Mai 15-1905

A Son Honneur Monsieur le Maire.

et Messieurs les Echevins
de la Ville de St Henri

M

Messieurs

Nous, soussignes propriétaires et locataires de la rue Dajenais vous prions de bien vouloir ordonner le passage des conduits pour l'eau, pour les egouts, ainsi que le rehaussement de la rue, qui est dans une condition contraire a la Sante publique, et impossible comme approche

Nous esperons que vous daignerez agreer a notre demande le plus tot possible

Vos Tres respectueux

Mon Laplaine

Arthur Lallemand

L. P. Pointe

Raoul Breunf

Adolphe Tasse

Alx Rabry

Alx Lussac K

P a Martaisier 27 Dagenais

J. M. Kenyon

Alberic Tasse

Alberic Beaulieu

Yk Desormeaux

Ls. Primeau

Joseph Roy

*servi aux
signature de
leur un requete
signe par les proprietaires
des proprietaires*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10579

Requete des citoyens
rue Wagnenais, re
egouts rues etc.
18/5/05



P23/E2,251

10579

10580

P23/E2,251

INTERNATIONAL TELEPHONE M'FG CO.

OFFICE AND FACTORY:

HARRISON AND CLINTON STREETS.

TELEPHONES,
SWITCHBOARDS
AND...
ACCESSORIES.

INTERNATIONAL CODE.
CABLE ADDRESS.
"TELEPHONES" CHICAGO.
TELEPHONE HARRISON 1226.

CHICAGO. May 16th, 1905.

To the Honourable Mayor,
St. Henri de Montreal, Quebec,



Dear Sir:-

If your town has no public service telephone system, or if an inefficient or inadequate service is given at an exorbitant rate, we beg to call your attention to a few of the many advantages of an independent telephone plant which is owned by local interests.

In the States here, there have been established during the past ten years, more than 6,000 independent local exchanges with over 2,500,000 telephone stations at an investment exceeding \$200,000,000, saving to the subscribers multiplied millions of dollars annually.

We enclose herewith reprints showing the marvelous success of Independent systems established by some of your own towns.

That which can be accomplished in the States, and in some of your representative towns can, without question, be done by every City, Town and Village throughout your entire Dominion.

There is no public utility of greater importance to a community than a good telephone system, and if this matter does not interest your Municipality, we would be pleased to have this communication given to one of your local business-men.

We shall be glad, if desired, to give further information along this line at any time. We would be pleased to know the condition or possibilities of public telephone service in your town, and would greatly appreciate a response.

Yours very respectfully,
INTERNATIONAL TELEPHONE M'FG. CO.

[Signature]
President.

HS-HJ.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10580

International Telephone
Mfg. Co.
service de telephone
16/5/05.



P23/E2,251

10580

1 0 5 8 1

P23/E2,251

PHONES
PRIVATE EXCHANGE { MAIN 3311.
" 3312.
" 3313.

The R. E. T. Pringle Company, Limited.

Manufacturers and Dealers in

Electrical Apparatus and Supplies.

HEAD OFFICE:
172 DALHOUSIE STREET,
MONTREAL

BRANCHES:
105 PRINCE WILLIAM STREET,
ST. JOHN, N.B.
18 TORONTO STREET,
TORONTO, ONT

Montreal.

May 17th. 1905

L. N. Senecal Esq.,
Secretary Treasurer,
Corporation of St. Henri, P.Q.



Dear Sir,

Would ask you to kindly bring before your Councillors at the next Meeting, the question of the Town of St. Henri allowing us free taxation for ten (10) years on Property and Building which we intend purchasing and erecting in your Town.

The Property which we have an option on is a portion of the Brown Property, and amounts to in the neighborhood of some 44,000 square feet.

Might say that this Property is situated on Albert, Rosa de Lima and Delisle Streets, taking in a little over half of this Lot which runs as far as St. John Street.

Might also say that at the present we will only build on a portion of the ground, namely on Rosa de Lima Street end.

Building which we are about to put up first will cost in the neighborhood of \$30,000.00 - and it is of course our intention to extend this from time to time as the business demands it.

The style of business which we carry on is:- Manufacturers and Dealers in Electrical Apparatus and Supplies.

This Building however will be principally for manufacturing

P23/E2,251

2.

L.N.Senecal Esq.(Cont'd)

purposes as we have a Warehouse in the City of Montreal in which we carry a stock of Supplies.

Style of Building which we purpose putting up is similar to The Cotton Mill construction or type of Building.

Number of hands which we employ at present is from 70 to 75. However with the Building which we are putting up we will have two and a half times as much room as we have at present, which will naturally give us additional room for manufacturing which will mean our employing more labor.

The amount of the Annual pay roll which we pay at present is \$29,000.00

Hoping you will give this matter prompt and careful consideration as the Building Season is getting pretty well advanced and we should like to get started at once, if we can arrange to put our Building up in St.Henri, which of course depends on your decision as regards Taxes.

Thanking you in advance for your prompt reply,

Yours very truly,

RETP.JD.

THE R.E.T. PRINCE CO LIMITED

*accuser
reception of la
Causal me faut rien
faire*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10581

R. E. T. Pringle lots
re avantages
17/5/08



P23/E2,251

10581

P23/E2,251

10582

TEL. BELL MAIN 2784.

Bureau du soir: Hotel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Franeays.

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Montreal, 17 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,

De la cité de St-Henri.

Messieurs,

Je viens de recevoir une lettre de monsieur A.D. Cartwright, Secrétaire de la Commission des Chemins de Fer, me disant que la Commission sera à Montréal, le 19 du courant, à 10 heures, pour entendre la demande faite par la cité que la Compagnie du G.T.R. soit forcée de construire un tunnel sous ou un pont sur la rue Ste-Elizabeth, à Saint-Henri.

J'annexe à cette lettre une copie d'un rapport fait par M. Geo. A. Mountain, Ingénieur en chef de la Commission.

La lecture de ce rapport vous démontrera que M. Mountain est d'opinion que la nature des lieux ne permet pas la construction d'un tunnel à cet endroit, et que d'après lui il faudrait plutôt construire un pont au-dessus de la voie.

Je crois, dans les circonstances, que la cité devrait passer dès ce soir, ou demain soir, si la chose n'est pas possible ce soir, une résolution à l'effet qu'elle est prête à contribuer pour 1/3 dans le coût des travaux que la Commission pourra ordonner tunnel ou pont.

Votre bien dévoué,



Louis Coderre

1 0 5 8 2

P23/E2,251

C O P Y.

Ottawa, March, 4th, 1905.

Dear sir,

In the matter of the application of the Town of St-Henri for a subway at Elizabeth Street under the tracks of the Grand Trunk Railway in that town, would say that I examined this locality on December 29th. I was accompanied by the Mayor and City Clerk of St-Henri, and Mr. Bond, Resident Engineer of the Grand Trunk Railway.

This is apparently being used as a level crossing over the nine tracks of the G.T.R., two of which are running tracks and the others are more or less, to a large extent, storage.

The G.T.R. apparently do not admit this to be a highway crossing, as they have fenced it right across and have left gates on which are taken care of by men paid by the Town of St-Henri.

The low, swampy nature of the ground around the Town of St-Henri would make it very difficult to build a subway under these tracks. In other words, the bottom of the subway would be 8 or 10 feet below the sewer pipes, into which it would have to be drained, and would be very unlesss owing to being completely filled with water. Automatic pumps might be used in the bottom of the subway to pump out water which comes in into the sewers; but this would not take care of any great quantity and is an expensive method.

The alternative way would be to build an overhead bridge at this point, and that I think could be done, as Elizabeth Street is very wide, but would affect to some extent the properties on Elizabeth Street at the approaches, and would, therefore, cause some damage.

The Grand Trunk Railway have not expressed themselves as to what they would contribute, or what they would do in that connection with this crossing. They claim, however, that there is no right to a crossing. The Town of St-Henri, I understand, are ready to contribute about 1/3 of the cost.

Yours truly,
(Sgd) Geo. A. Mountain,
Chief Eng'r. B.R.C.

A. D. Cartwright, Esq.,
Sec'y., B.R.C.,
Building.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10582

Louis Coderre
re viaduc Ste. Elisabeth
et Copie du Rapport
G. A. Mountain.
17/5/05



P23/E2,251

10582

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

Eugène Guay (Maire et *M. M.*)
J. Senecal, F. Sigoin, C. Fortier,
W. Labreche, W. Robidou, J. Ethier,
J. A. Major & J. Villeneuve
 Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Louis Nap. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
~~*Jules Beauchamp*~~ Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
 la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, *Mercredi*, le *dix-septième*
 jour du mois de *Mai* mil ~~cent~~ ^{neuf} cent ~~quatre-vingt~~ *vingt-cinq*
 à *huit* heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

- 1^o Question de la traverse de la rue St. Elisabeth.
- 2^o Adoption des rapports de Comités du 5 et 8 Mai 1905.
- 3^o Question de l'expropriation de D. Hurtubise.
- 4^o Allocation à l'Hopital Notre-Dame
- 5^o Invitation de l'Union St. Joseph



Donne à St. Henri, sous mon seing, ce *treizième*
 jour de *Mai* *1905* *L. Senecal*
 Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10583

*Procès
Assemblée spéciale
17/5/05*



P23/E2,251

10583

P23/E2,251

17^e Mai 1905
Province de Québec
Cité des St-Henri

A une assemblée de Comité de Feu & Police de la Cité des St-Henri tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire des assemblées des dits Comité Mercredi le dix-septième jour de Mai mil neuf cent cinq conformément à la loi à laquelle assemblée sont présents M. M. J. E. Etier, P. Séguin & F. Mays formant un quorum sous la présidence de M. J. E. Etier.

Le Comité procède à l'examen des étoffs pour les habits de la Brigade. Résolu et adopté à l'unanimité que la commande pour la confection des habits soit donnée à M. M. Alimoutch au prix de \$12.75 pour les hommes de la brigade de la station No 2 et à M. F. A. Boudrias pour les habits des hommes de la station No 1 au prix de 12.75

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé à payer un montant de \$3.50 à chacun des hommes de la brigade de feu et police pour l'achat de chaussures

Résolu et adopté que le Chef de la Brigade soit autorisé de faire l'achat des cosquette d'uniformes pour la brigade de feu et police

et la séance est levée

L. M. Senechal J. E. Etier
Secrétaire Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10584

Comité de Feu & Police

"Habilllements"

"F. R. Bourduas"

"Wm. Abinovitch"

17/5/05



P23/E2,251

10584

10585

P23/E2,251

TEL. LL MAIN 2784.

Bureau du soir: Hotel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux: 8 Cote Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Louis Coderre, L.L.B.
Procureur de la Cité de St-Henri.
J. L. Cédras, L.L.B.
J. Geo. Magnan, L.L.B.

Montreal, 17 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,
De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

La demande d'appel de la décision de la Commission des chemins de fer, in re: Dépotoir, a été définitivement fixée au 13 juin 1905.

Votre bien dévoué,

*autour a se présente
avec tout ce qui faut*

Louis Coderre.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10585

Louis Coderre
re appel de la décision
Commission des Chemins
de fer. 17/5/05



P23/E2,251

10585

10586

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

A _____
Maire et M M _____

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

L. N. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné, ~~Jubert~~ Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le 19 me jour du mois de Mai mil ~~sept cent~~ quatre vingt à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1o. Licence de magasins
- 2o Licence d'Hotel



Donne à St. Henri, sous mon seing, ce 17 me jour de Mai 1905 *L. N. Senecal*
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10587

*Avis
re Assemblée speciale
19/5/05*



P23/E2,251

10587

1 0 5 8 6

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,251

10587

CITE DE ST. HENRI.

A _____
Maire et (M M _____)

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

L. N. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné, ~~Suburban~~ Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le 19 me jour du mois de Mai mil ~~sept cent~~ ^{sept} ~~quatre~~ ^{vingt} à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 10. Lieux de magasins
- 20 Lieux d'Hotel



Donné à St. Henri, sous mon seing, ce 17 me jour de mai 1905 *L. N. Senecal*
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10587

*Avis
re Assemblée speciale
19/5/05*



P23/E2,251

10587

10588

P23/E2,251

Grand Trunk Railway System
Office of Fourth Vice President.

F. H. MCGUIGAN,
FOURTH VICE PRESIDENT.

P. Montreal, Que., May 19th, 1905.

Mr. L. N. Senecal,
Treasurer, City of St. Henri,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

Your letter of the 9th instant, addressed to Mr. W. Wainwright, respecting the stopping of our trains at St. Henri station, was referred to me. After careful search I have been unable to find any record in this office of an agreement such as you mention. Will you be kind enough to send me a copy.

Yours truly,

F. H. McGuigan
Fourth Vice President.



*arrangement en date du
5 Mars 1899 et lettres en date du 21 Juin 1896 &
24 juillet 1896 - lettre de Mr. Jackson
16 Avril 1896 re octroi de 300⁰⁰*

*Le Cie du Grand Trunk Railway Co. a
travaux la Ville de St. Henri intermunicipale.
Jugement contre la Cie par commission*

P23/E2,251

10588
Prof McGeigan 30 mai 1905
Fourth vice president
Grand Trunk Ry System

En réponse à votre lettre du 19 courant
au sujet de l'arrêt des trains à Steeun.
J'ai l'honneur de vous transmettre les
informations demandées par votre lettre.

savoir: 1^o Une lettre de M Jos Hickson en
date du 16 avril 1879 demandant une action
pour la construction d'une gare à Steeun.

2^o Résolution du Conseil acceptant
les conditions et copiés transmis au Grand
Jury le 5 novembre 1879-

3^o Contrat de construction de la
nouvelle gare et leurgar à fer le
10 Octobre 1896 devant notre Cour et
lettres au Grand Jury à M. Manwright
en date du 21 juin 1896 & 24 juillet 1896.

4^o Action de J. Jacob vs.
le Cie du Grand Trunk Ry au cas de
dans la Ville de Steeun intervenante.
Jugement contre le Cie par confession

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10588

Grand Trunk Ry. Cps.
re arret des trains à
la station 19/5/05



P23/E2,251

10588

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

10590

P23/E2,251



COUR MONTCALM No. 888

Assemblée : 4ème Vendredi de chaque Mois

SALLE GASCON, 3663 RUE NOTRE-DAME

St-Henri, 19 Mai 1905
Mes membres
du conseil de Ville
de St-Henri

Messieurs La Société Évangélique
de St-Henri a la plaisir de vous inviter
à prendre part à la Célébration de
notre fête Nationale qui aura lieu
à dimanche le 18 Juin prochains
Nous espérons que vous voudrez bien
accepter notre invitation et que
vous nous ferez l'honneur d'être avec
nous, dans la procession qui partira
de l'Hotel de Ville à 8 heures A.M., pour
défiler dans les rues de St-Henri et
ensuite revenir à l'Eglise, où aura
lieu la grande Messe.
Comptant sur votre concours pour relever
l'éclat de cette fête



Je demeure, Messieurs
Votre dévoué
J. A. Martel
Secrétaire
Diction St-Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10590

Ass. Jean-Bte
invite le Conseil.
19/5/05



P23/E2,251

10590

P23/E2,251

Chémins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur, Civil, Architecte et Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I. C.—M. Soc. I. C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: No 5, Square Beaver Hall,

Montreal, 20 Mai 1905.190

Mons. L. N. Senécal
Greffier, Cité de St. Henri --

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir ce matin d'accuser réception d'une copie
de résolution de votre Conseil en date du 8 Mai courant, re travaux
d'égouts rue POPLAR.

Je m'occupe de cette affaire immédiatement et vous ferai
parvenir sans délai les renseignements demandés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très dévoué,


Ingénieur Cité de St. Henri -



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10591

J. Emile Vanier
Presgout rue Poplar
20/5/05



P23/E2,251

10591

10592

P23/E2,251

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU:
NO. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

*M. Vanier m'a informé par téléphone
qu'il s'est trompé de chiffre, et au
lieu de 2700⁰⁰ c'est 3000⁰⁰ qu'il
faut lire et m'a demandé de
corriger*
Montréal le 22 Mai 1905.

A son Honneur la Maire et à
M M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs:

J'ai l'honneur de faire rapport que pour terminer les
travaux de drainage de la rue POPLAR, il faudrait y construire encore
environ 183 2/3 verges courantes d'égout de 3'-0" x 2'-0" en briques,
avec manholes, mais sans puisards

En 1901 il a été construit 81 2/3 verges de cet égout
à partir de la rue Ste. ELIZABETH vers l'ouest, au coût de \$13.51
la verge courante - En 1904 il a été construit sur la même rue et à
la suite de la portion faite en 1901, 57 verges de cet égout au prix
de \$19.99 la verge courante.

La variation des prix donnés ci-dessus pouvant dépendre
des profondeurs, des difficultés de construction, de la saison etc.

J'estime que ce qui reste à faire à présent, c'est-à-
dire les 183 2/3 verges courantes environ, coûtera environ de \$15.00
à \$16.00 la verge, s'il n'y a pas de fondation spéciale à y faire, ou
un total d'environ \$2750.00 à \$3000.00 -

J'ai l'honneur d'être, M. M.

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

*M. Vanier
autre à demander
des municipaux*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10592

J. E. Vanier
Donne un estimé
re gauche rue Poplar.
22/5/05



P23/E2,251

10592

10593

P23/E2,251

Officers for 1904-05.

President,
W. R. JOYNER,
Atlanta, Ga.

First Vice-President,
JOHN STAGG,
Paterson, N. J.

Second Vice-President,
GEO. M. KELLOGG,
Sioux City, Iowa.

**International Association of
Fire Engineers**

OFFICE OF SECRETARY

CONVENTION FOR 1905 TO BE HELD IN DULUTH, MINNESOTA,
AUGUST 16, 17, 18, and 19.

Officers for 1904-05.

Secretary,
JAMES McFALL,
Roanoke, Va.

Treasurer,
D. C. LARKIN,
Dayton, Ohio.

Directors,
D. C. LARKIN,
Dayton, Ohio.
J. T. MULLIN,
Birmingham, Ala.
FILLMORE TYSON,
Louisville, Ky.

ROANOKE, VA., MAY 22, 1905.

TO THE AUTHORITIES OF THE SEVERAL CITIES AND TOWNS:

The Thirty-third Annual Convention of the International Association of Fire Engineers will be held at Duluth, Minn., August 16-17-18-19, 1905. Your attention is respectfully called to the importance of sending your Chief or representative of your fire department to this convention.

The object of these conventions is to bring together men of experience in fighting fires, and in view of the many recent disastrous conflagrations, the necessity of instructing your Fire Chief to attend and read up, as it were, in the improvements in machinery and methods is sufficiently obvious. Whether the Chief receives a salary or not, the necessary expenses for attending should be defrayed by the cities and towns because of the benefit derived, thereby qualifying him to serve his department to better advantage. He gains by observation and knowledge of the latest improvements in fire apparatus, and thus becomes familiar with the most improved methods of fire extinguishment.

The exhibits at this convention will be very extensive and interesting, and every effort is being made to have all the latest methods of fire extinguishing and life-saving appliances on exhibition and test.

Enclosed herewith find copy of work laid out for the meeting. A cordial invitation is extended to the Mayor, Fire Commissioners, and Fire Committees of all cities and towns to attend our meeting.

Reduced rates have been secured on railroads and at hotels.

We sincerely trust that you will appreciate the value of these meetings to your fire departments, and instruct your Chief to attend, and request upon his return a report of the proceedings.

W. R. JOYNER, President,
Atlanta, Georgia.
JAMES McFALL, Secretary,
Roanoke, Virginia.

an compte



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10593

The:
International Association
of Fire Engineers.
re convention
22/5/05



P23/E2,251

10593

P23/E2,251

Montréal le 29 Mai 1905

Messieurs les Conseillers de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer qu'en cas de services ordinaires, j'ai assuré les Vidanges et nettoyé les rues et ruelles, même certaines Cours, où il y avait apparemment de Vidanges &c. déposés par certains locataires peu scrupuleux qui ont laissé St. Henri à la suite des dérangements, ce travail long ~~qui~~ m'a donné un surplus de charbonnage, j'espère ainsi donner satisfaction au public et surtout aux Officiers Municipaux en charge de la surveillance de ces travaux et qui l'assure le confort et l'hygiène.

Très humblement

J. L. Parent

Vidangeur



P23/E2,251

M. Henri de la Cour, 27 Mai 1905

Nous soussignés certifions par les présentes que le Vidangeur de la Cité J. X. Paulin a exécuté en son service ordinaire, toutes les Vidanges et autres Matières semblables des rues et ruelles, même de certaines Cours de la Cité, conformément aux Règlements de la Cité, ce travail ayant été fait avec toute la diligence possible sous les circonstances.

J. B. Louis
Chf. Normandin

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10594

Javier Parekh
re service de vidan
ges 29/5/05



P23/E2,251

10594

10595

P23/E2,251



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Hôtel de Ville
Montréal*

29 mai 1905.

M. L. N. Sénécal,
Greffier de la Ville de Saint-Henri,
St.-Henri.

COMMUNICATION
MAY 31 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'Annexion de la Cité de Montréal se réunira à l'Hôtel de Ville, le mercredi, 31 mai courant, à 4 1/2 heures p.m.

Je vous prie, en conséquence, d'en informer les membres de la délégation du Conseil de Saint-Henri et de les prier d'assister à cette réunion.

Votre bien dévoué,



Secrétaire.

1059

P23/E2,251

HOTEL-DE-VILLE } CITE DE ST-HENRI
5 Place St-Henri }

St-Henri, Montréal 1905

A Mr. le Maire et M. les Echevins }
Messieurs les délégués }
St-Henri, 2. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement priés
d'assister à une Session de Comité de
l'annexion du Conseil
de la Cité de St-Henri qui aura lieu
aujourd'hui, le 31 courant,
quatre heures du soir, très précises
à Montréal à l'Hotel de Ville
N'oubliez pas s'il-vous-plait d'y assister.

Votre tout dévoué,
D. Senecal
Greffier et Trésorier.

SUJET: - Annexion

Signifié entre 1046 @ 1105
ce 31/10/05. A. Das Bujenais

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10595

Cité de Montréal:

re Annexion
29/5/05



P23/E2,251

10595

10596

P23/E2,251

St Henri 29 Mai 1905

Conseil St Henri



Messieurs les Conseillers
Je suis à bâtir
sur la rue Richelieu à une
centaine de pieds de la rue
Bourget, et comme l'eau
est posée jusqu'à la rue
Bourget seulement; je vous
demande si vous seriez
bon de faire poser l'eau jusqu'à
ma bâtisse.

10596

P23/E2,251

En vous rendant a ma
demande.

Je vous serai tres obligé

Adam Larue
3588 Notre Dame
St-Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10596

Adam Lamy
demande la pose de
l'eau rue Richelieu
29/5/05



P23/E2,251

10596

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	<i>Quartiers St Jacques & St Augustin</i>			
Mai 10	Walker & St Jacques	9	00	Garand
"	Walker & St Jacques	10	00	Garand
"	Pelisse & St Jean	1	30	Francœur & Terrault
"	Richelieu & Atwater	2	30	Gratton & Perras
"	Richelieu & Atwater	4	00	Gratton & Perras
"	Pelisse & St Jean	2	45	Gratton & Perras
"	Pelisse & St Jean	4	15	Gratton & Perras
"	11 Walker & St Jacques	8	45	Gratton & Perras
"	Walker & St Jacques	10	15	Gratton & Perras
"	Maria piee du S. O. P.	2	15	Gampeau & Terrault
"	Bourget & Notre Dame	2	30	Gampeau & Terrault
"	12 Lacroix & Notre Dame	9	15	Terrault
"	Walker & St Jacques	1	30	Gratton & Perras
"	Laurier & St Jacques	1	30	Gratton & Perras
"	Pelisse & St Jean	1	45	Gratton & Perras
"	Pelisse & St Jean	3	00	Francœur & Lamouche
"	Atwater & Richelieu	3	00	Francœur & Lamouche
"	Walker & St Jacques	3	00	Francœur & Lamouche
"	Laurier & St Jacques	3	00	Francœur & Lamouche
"	13 Walker & St Jacques	9	30	Francœur
"	Walker & St Jacques	11	30	Lamouche & Gampeau
"	Walker & St Jacques	12	30	Lamouche & Gampeau
"	Lacroix & Notre Dame	12	40	Lamouche & Gampeau
"	St Augustin & Ste Melie	2	00	M. J. Genuchon
"	St Augustin & St Ambroise	2	00	M. J. Genuchon
"	St Augustin & Notre Dame	2	45	Garand & Gratton
"	Maria piee du S. O. P.	2	45	Garand & Gratton
"	Lacroix pres du bassin	3	15	Garand & Gratton
"	Lacroix & Baré	3	15	Garand & Gratton
"	Lacroix & Notre Dame	3	15	Garand & Gratton
"	Walker & St Jacques	3	45	Garand & Gratton

A continuer



P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	<i>Suite</i>			
mai 15	Walker & St Jacques	12	00	Sarant & Terrault
" "	Walker & St Jacques	1	00	Sarant & Terrault
" 16	Belisle & St Jean	12	00	Lamouche & Francoeur
" "	Lacroix & Notre Dame	2	20	Terrault & Lampeau
" "	Richelieu & Atwater	3	15	Terrault & Lampeau

mai Quartiers St-Henri & St-Antoine

Copie Signée

J. M. Massy

St-Henri 17 Mai 1905

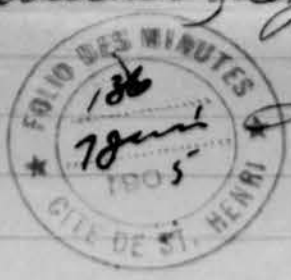
10597

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers Jacques & Augustin			
Mai 3	Augustin & Notre Dame	1	30	Terrault & Cardinal
"	Notre Dame & Pont. S. P. P.	2	15	Francoeur & Perras
"	Notre Dame & Augustin	2	15	Francoeur & Perras
"	Augustin & Ambroise	2	30	Francoeur & Perras
"	4 Pose de Lima & Notre Dame	2	30	Gratton & Cardinal
"	Lacroix & Notre Dame	2	35	Gratton & Cardinal
"	St Jean & Pelisek	3	00	Gratton & Cardinal
"	5 Walker & Jacques	9	30	Francoeur
"	Augustin & Notre Dame	1	30	Carand & Terrault
"	Augustin & Notre Dame	2	30	Perras & Gratton
"	Augustin & St Amelie	2	30	Perras & Gratton
"	Augustin & Ambroise	2	30	Perras & Gratton
"	Bourget & Notre Dame	3	00	Perras & Gratton
"	6 Walker & Jacques	10	00	Cardinal
"	Lacroix & Notre Dame	11	30	Perras & Francoeur
"	St Jean & Pelisek	12	15	Perras & Francoeur
"	Walker & Jacques	3	00	Carand & Lamouche
"	8 Walker & Jacques	8	30	Carand
"	Walker & Jacques	10	00	Carand
"	Lacroix & Notre Dame	10	30	Carand
"	Pose de Lima & Notre Dame	10	30	Carand
"	Pelisek & St Jean	12	15	Lampeau & Lamouche
"	Pelisek & St Jean	3	00	Francoeur & Terrault
"	Walker & Jacques	3	30	Francoeur & Terrault
"	9 Maria pres. S. P. P.	2	15	Lampeau & Lamouche
"	Lacroix & Notre Dame	2	45	Lampeau & Lamouche
"	Walker & Jacques	3	15	Lampeau & Lamouche

Mai Quartiers St-Henri & St-Antoine



Copie signée J. De Massy
St-Henri 10 Mai 1905

10597

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
<i>Quartiers St-Jacques & St-Augustin</i>				
Avril 26	Walker & St-Jacques	12	15	Gampeaux & Perras
" 27	Walker & St-Jacques	9	00	Sarand
" "	Walker & St-Jacques	10	00	Sarand
" "	St-Augustin & Notre-Dame	2	30	Gampeaux & Perras
" 28	Pelisse & St-Jean	2	15	Gratton & Terrault
" "	Atwater & St-Jacques	2	20	Gratton & Terrault
" 29	Notre-Dame & Pont St-Jacques	2	10	Sarand & Lamouche
" "	Notre-Dame & St-Augustin	2	15	Sarand & Lamouche
" "	Lacroix & Ste-Anne	3	00	Sarand & Lamouche
" "	Lacroix pres du bassin	3	00	Sarand & Lamouche
Mai 1	Notre-Dame & Pont St-Jacques	8	10	Lamouche
" "	St-Jean & Pelisse	9	00	Lamouche
" "	St-Jean & Pelisse	12	15	Sarand & Terrault
" 2	Lacroix & Barri	9	00	Francoeur & Perras
" "	St-Jean & Pelisse	9	30	Francoeur & Perras
" "	Walker & St-Jacques	10	00	Francoeur & Perras
" "	St-Jean & Pelisse	11	30	Gratton & Lamouche
" "	Walker & St-Jacques	12	30	Gratton & Lamouche

Quartiers St-Henri & St-Antoine

Avril
Mai

Copie Signée

J. M. Massey

St-Henri 3 Mai 1905



P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
<i>Quartiers St-Jacques & St-Augustin</i>				
Mai	17 St-Augustin & Notre-Dame	1	45	Gampeaux & Terrault
"	" Maria pres. S. T. P.	2	30	Francoeur & Gratton
"	" St-Augustin & Notre-Dame	2	30	Francoeur & Gratton
"	" St-Augustin & St-Ambroise	2	30	Francoeur & Gratton
"	18 Belisle & St-Jean	12	45	Sarand & Lamouche
"	19 St-Augustin & St-Ambroise	2	30	Terrault & Sarand
"	20 Walker & St-Jacques	9	15	Terrault & Sarand
"	" Maria pres. S. T. P.	2	30	Gampeaux & Gratton
"	" Belisle & St-Jean	3	00	Gampeaux & Gratton
"	22 Rose des Lys & Notre-Dame	10	15	Perras
"	" Lacroix & Notre-Dame	10	15	Perras
"	" Belisle & St-Jean	2	00	Gampeaux & Terrault
"	" Lacroix & Notre-Dame	2	30	Lamouche & Francoeur
"	" Belisle & St-Jean	3	15	Lamouche & Francoeur
"	23 St-Augustin & Ste-Anne	11	30	Perras & Sarand
"	" St-Augustin & Ste-Anne	1	30	Perras & Sarand
"	" Maria pres. S. T. P.	3	00	Gampeaux & Gratton
"	" St-Augustin & Ste-Anne	3	00	Gampeaux & Gratton
"	" St-Augustin & St-Ambroise	3	00	Gampeaux & Gratton

Quartiers St-Henri & St-Antoine

Mai

Copie Signée J. B. Massy

St-Henri 24 Mai 1905



P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
1905	Quartiers St-Jacques & St-Augustin			
Mai 24	Peluse & St-Jean	9	00	Francoeur
"	Walker & St-Jacques	12	10	Gampeau & Terrault
"	Bourget & Notre-Dame	3	00	Carand & Perras
" 25	Walker & St-Jacques	9	30	Perras
"	Walker & St-Jacques	10	45	Perras
"	Walker & St-Jacques	12	00	Carand & Lamouche
"	Walker & St-Jacques	1	15	Carand & Lamouche
"	St-Augustin & Ste-Anne	1	45	Carand & Lamouche
" 26	Peluse & St-Jean	1	45	Gratton & Francoeur
"	Lacroix & Notre-Dame	3	00	Carand & Lamouche
" 27	St-Anne & St-Augustin	3	15	Gratton & Terrault
" 29	Boise de Lema & St-Jacques	10	15	Terrault
" 30	Walker & St-Jacques	12	30	Terrault & Carand
"	Peluse & St-Jean	1	05	Terrault & Carand
"	Lacroix & Notre-Dame	1	15	Terrault & Carand

Mai Quartiers St-Henri & St-Antoine

Copie Signée

J. M. Massy

St-Henri 31 Mai 1905

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10597

Rapport re for
tionnement de
lumières électriques
30/5/0



P23/E2,251

10597